Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 232

Artikel: Etat civil : Porrentruy
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251676

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

accompagnées de vapeur d'eau.

C'est à cette dernière condition que se trouvaient réduits les volcans des Antilles, tant à Saint Vincent qu'à la Guadeloupe ; aussi parlait-on communément des *soufrières* de ces deux îles. Mais si une soufrière caractérise un volcan sur son déclin, elle peut aussi marquer le passage prochain du sommeil à l'activité éruptive proprement dite.

Ce passage était-il à prévoir pour la Martinique ? A en juger par les témoignages actuellement recueillis, on aurait dû le craindre depuis plusieurs semaines. En effet, dès la fin de mars, un des religieux du Saint-Esprit qui font le service de la contrée avait été averti par un indigène que le lac des Palmistes diminuait de façon très sensible. Or on sait que, d'ordinaire, les phases éruptives du Vésuve sont précédées par des ébranlements intérieurs, qui le plus souvent, ont pour effet de tarir les sources. De plus, un autre religieux, habitant l'une des localités du pourtour de la montagne, avait annoncé qu'il serait bientôt dans l'obligation de quitter son poste, devenu inhabitable par les vapeurs suffocantes de gaz sulfureux qui commençaient à s'y exaler.

Ainsi, de la condition de volcan au repos, la montagne Pelée passait visiblement à celle de solfatare. Irait-elle plus loin ? Le 3 mai, il n'y avait plus de doute à cet égard. Non seulement, depuis trois semaines, le sommet de la montagne émettait d'abondantes fumées, mais une épaisse pluie de cendres commençait à tomber sur la Grande-Savane, le Prêcheur, la Grande-Cave et l'anse Véron. A deux heures de l'après-midi, les fumées étaient si épaisses qu'on n'y voyait plus clair. A neuf heures et demie du soir, la cendre gagnait le Pavillon et Saint-Martin. Enfin, dans la nuit, la chute avait décuplé d'intensité, si bien qu'au matin la ville de Saint-Pierre était comme couverte de neige, rappelant aux anciens les circonstances de l'éruption de 1851.

Or les cendres que lance un volcan sont susceptibles d'une double origine. Ou bien une explosion a fait sauter en l'air le sommet du cône, dont les débris retombent tout autour en poussière ; ou bien c'est la lave qui monte, entraînant avec elle d'abondantes vapeurs d'eau, qui projettent en l'air des paquets de la lave liquide, laquelle se solidifie de suite en menus fragments devenant de la cendre. La première hypothèse devait être écartée ; car la cime était intacte et on n'avait pas entendu d'explosion. Restait la seconde. L'ascension de la lave dans la cheminée aurait dû être considérée comme certaine.

Dès le 5 mai, d'ailleurs, apparaissait un signe encore plus grave. Un torrent de boue brûlante, parcourant en quelques instants un des ravins de la pente du cône, se précipitait sur la sucrerie Guérin, l'engloutissant avec les 23 personnes qui s'y trouvaient. Evidemment les eaux de l'ancien lac, rejetées par les vapeurs chaudes, venaient de trouver une issue extérieure.

Après un pareil symptôme et alors que, le 7 mai, des détonations terribles se faisaient entendre à de courts intervalles, est-il vraiment possible qu'une « commission scientifique » réunie à cet effet ait pris sur elle d'affirmer, en ce même jour, « qu'il n'y avait rien à craindre » ? Nous voulons encore en douter ; car c'eût été faire preuve d'une lamentable ignorance.

Quoi qu'il en soit, on sait le reste. Le 8 mai, un peu avant huit heures du matin, au moment où M. Plissonneau accostait avec son canot le *Roddam*, arrivé non sans peine après une nuit de tempête, une trombe de feu s'abattait sur Saint-Pierre et, en trois minutes suivant les uns, en trois secondes, suivant les autres, la ville était détruite ensevelissant sous ses ruines plus de vingt mille victimes, parmi lesquelles le gouverneur et le colonel d'artillerie coloniale, accourus dès le 4 ou 5 mai sur le lieu du danger.

Que s'était-il donc passé ? Quelques-uns ont cru d'abord à une coulée de lave, hypothèse inconciliable avec l'instantanéité du phénomène, et d'ailleurs contredite par l'étude ultérieure du lieu de la catastrophe, où il n'a pas été observé le moindre indice de coulée. S'était-il produit une explosion au sommet ? Mais alors les scories seraient tombées tout autour de la montagne, au lieu d'être localisées, comme on s'en est assuré, dans un triangle ayant pour sommet la cime du volcan et, pour base, la partie du rivage comprise entre le Prêcheur, et le Carbet. De plus, dans leur voyage aérien, ces scories se seraient partiellement refroidies, au lieu d'engendrer cette pluie de feu », aperçue par les témoins de la catastrophe.

Une seule supposition paraît admissible. La lave, déjà parvenue à une grande hauteur, exerçait sur les parois de la montagne une pression croissante. Or c'est un fait bien connu que, lors des éruptions, les cônes de débris, incohérents et déjà ébranlée par une suite d'explosions, tendent à s'ouvrir suivant une fente, par laquelle la lave trouve une issue. C'est ce qui arrive généralement au Vésuve et à l'Etna et, à partir de ce moment, l'écoulement de la lave peut continuer sans trouble pendant des mois et même des années.

Mais, si la lave est peu fluide, ce qui est précisément le cas des Antilles, elle peut obstruer de suite la fente produite par une sorte de tampon visqueux. Que les gaz s'accumulent en arrière, et bientôt ils auront une tension suffisante pour emporter ce tampon. Alors ce sera un véritable bombardement instantané, agissant à la façon d'un jet de pompe et projetant, sur un espace restreint, une pluie de lave à peine refroidie dans son rapide voyage. Du même coup, une telle projection produira l'effet d'un effroyable coup de vent, capable d'asphyxier les victimes avant qu'elles soient bûlées.

Cette hypotèse concorde bien avec les constatations faites au lendemain du désastre, qui ont montré tous les arbres courbés vers le rivage et les murs de quai renversés par une violente poussée. Elle n'est pas moins d'accord avec le témoignage d'un habitant du Morne-Rouge, qui, au moment de la catastrophe, a vu s'allumer, vers le sommet de la montagne Pelée, sept points brillants, desquels s'est échappée la trombe de feu. Et depuis lors, on a constaté l'existence de sept caractères regardant de ce côté, sans préjudice d'un autre, sur le flanc nord et qui a émis une coulée de lave.

Evidemment l'incroyable concours de circonstances qui a entraîné la destruction instantanée de Saint-Pierre ne pouvait être ni prévenu ni même prévu. Mais, nous le répétons, la marche ascensionnelle du phénomène éruptif était depuis plusieurs jours assez évidente pour qu'on dût faire la seule chose que l'homme ait à faire en présence de telles manifestations : se mettre au plus vite à l'abri des atteintes de l'éruption.

Il serait téméraire de vouloir deviner dès à présent ce qu'il adviendra des Antilles. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'arc, convexe vers l'Atlantique, que dessinent les Petites-Antilles, est une des zones les plus dangereuses de l'écorce terrestre. Cet arc est le sommet partiellement émergé, et tout entier formé de matériaux volcaniques, d'une ride dont le pied descend facilement à plus de 5.000 mètres de profondeur, aussi bien à l'ouest, dans la mer Caraïbe, qu'à l'est dans l'Atlantique. Et s'il est une chose dont on ait le droit d'être surpris, c'est que les volcans qui s'échelonnent sur cet arc n'aient pas autant d'importance que les grands cônes volcaniques qui jalonnent les arcs, tout à fait analogues, des Aléoutiennes, du Kamtchatka, des Kouriles, du Japon, enfin des îles de la Sonde.

Une grande prudence s'impose donc à tous ceux qui ont des intérêts dans les Antilles. Il est de leur devoir d'y surveiller attentivement les manifestations de l'activité éruptive. La cause profonde qui les régit nous échappe, en ce sens que nous ne pourrons jamais savoir à quel moment les gaz contenus dans le foyer interne atteindront, sur un point déterminé, la tension qui les déterminera à chercher une issue, en provoquant l'ascension des laves. Mais il est des points que nous devons considérer comme plus sérieusement menacés que les autres ; et là il est nécessaire de mettre à profit toutes les données de l'expérience, pour définir le danger dès les premiers symptômes, et ne pas laisser les populations s'endormir dans une fausse confiance.

A. DE LAPPARENT.

Etat civil

PORRENTRUY

Mois de Mai 1902.

Naissances.

Mai. Du 1er. Schlachter, Albert Louis, fils de Joseph, aubergiste, de Porrentruy, et de Joséphine Marie Marguerite Rosalie née Desbœufs. — Du 1er. Daucourt, Joséphine Marie Catherine, fille de Léon, graveur, de Bressaucourt, et de Bertha née Rebetez. Du 4 Mairot, Fernand Charles, fils d'Eugène, cordonnier, de Trésillez, Haute-Saône, et de Maria née Vanouthegen. Du 5. Pheulpin, Antoinette Joséphine, fille de Mathilde Emilie, couturière, de Miécourt. — Du 6. Malterre, Louis Eugène, fille de Charles, horloger de Sancey-le-long, Doubs, et de Marie Joséphine, née Etique. — Du 6. Nusbaumer, Paul Albert François, fils de François, maréchal, de Charmoille, et de Elise née Comment. — Du 7. Wolf, Gaston, fils de Jean-Baptiste, cordonnier, de Bréménil Meurthe et Moselle, et de Marie Berthe née Bréjot. — Du 11. Metzger, Germaine, Pauline, fille de Joseph, peintre en bâtiments, de Möhlin, et de Mathilde née Heim. — Du 14. Ablitzer, Louise Hélène, fille de Joseph, émailleur, de Epiquerez, et de Anna née Goffinet. — Du 18. Noirjean, fille mort-née de Joseph, journalier, de Damphreux, et de Sidonie née Monnat. — Du 18. Bechtel, Robert Alfred Joseph, fils de Alfred, coiffeur, de Epiquerez, et de Mathilde Joséphine née Beuglet. — Du 19. Fridelance, Jeanne Marie Louise, fille de François, journalier, de Beurnevésain, et de Augustine née Jobin. — Du 20. Riche, René, fils de Nicolas, meunier, de Frutigen, et de Adèle née Portner. — Du 21. Schmitt Laurent, fils de Florent, domestique de Winkel, Haute-Alsace, et de Marie Mathilde née Luttmann. — Du 23, Perrenoud, Marie Louise Cécile, fille de Jules Henri, horloger, de la Sagne et des Ponts et de Marie, née Simon. — Du 23. Ecabert, Joseph Marie Pierre, fils de François, négociant de Montignez et de Maria née Mérat. — Du 25. Rivier, Hélène Ida, fille de Théodore, pasteur, de Lausanne, d'Aubonne et de Genève et de Annie née Rose. — Du 26. Seuret Alphonse Gabriel Paul, fils de Louis, horloger, de Porrentruy et de Courrendlin, et de Améline Augusta, née Girardin. — Du 31. Keller, Lucie Germaine, fille de Constant, menuisier, de Pleigne, et de Joséphine née Vauthier.

Mariages.

Mai. — Du 2. Grimaître, Ernest Joseph, horloger-pierriste, de Damvant, et Macabré, Marie-Aline, de Damvant. — Du 10. Dufourg Georges, raboteur sur fer, de Gy, Haute-Saône, et Doyon Marie Victorine, horlogère, de Vendlincourt. —

Du 10. Parel Louis Philippe, horloger, du Locle, et Reiser Marie Félicie, cuisinière, de Charmoille. — Du 12. Vallat Victor Henri, monteur de boîtes, de Bure, et Juillerat Marie Philomène Jeanne de Epiquerez. — Du 19. Humair Charles Fronçois, ébéniste, des Genevez, et Hintzi Marie Marthe Léonie, de Charmauvillers, Doubs. — Du 24. Courtet Gustave Ernest Protais, graveur, de Damprichard, Doubs, et Berger Marie Philomène, de Delle. — Du 26. Béchir François Joseph, horloger, de Courchavon, et Boillat Laure Emma, horlogère, des Breuleux. — Du 28. Oberto Paul Jules, terrassier, de Delle, et Bouvrot Rosa Léa, blanchisseuse, de Rebeuvelier.

Décès.

Mai. — Du 2. Maître Louise, née Chevillat, de Epiquerez, née en 1858. — Du 2. Coullery François, journalier, de Fontenais, né en 1838. — Du 4. Stauffer Louis, journalier, de Safneren, né en 1858. — Du 7. Gaibrois Jules, horloger, de Bressaucourt, né en 1875.— Du 7. Leuenberger Maria, née Ucculi, journalière, de Rohrbachgraben, née en 1849. — Du 8. Merguin Marie, journalière, de Alle, née en 1868. — Du 11. Metthée François Xavier Ambroise, notaire, de Bonfol, né en 1823. — Du 17. Dantoni Georgette Louise, fille de Jean, et de Joséphine née Mangeat, de Breno, Tessin, née en 1899. — Du 18. Noirjean, fille mort-née, de Joseph, et de Sidonie née Monnat, de Damphreux. — Du 19. Jobin Pauline, fille de Maria, des Bois, née en 1894. — Du 24 Louvet Eugène Auguste, monteur de boîtes, de Cernay, Doubs, né en 1872. — Du 23. Ballay Marie Madeleine, née Voisard de Besançon, Doubs, née en 1877. — Du 23. Vallat Léonie Stéphanie, née Miserez, polisseuse de boîtes, de Bure, née en 1876. — Du 24. Wilhem Pierre Antoine, ingénieur de Courtedoux, né en 1829. — Du 26. Laibe Alice, fille de Gustave journalier, et de Marie née Hotz, de Courcelles, France, née en 1898. — Du 26. Barthe Hippolyte, horloger, de Bonfol, né en 1849. — Du 27. Pellaton Louis Paul, fabricant de cadrans, de Travers, Neuchâtel, né en 1855. — Du 29. Seidler Auguste, journalier, de Pleujouse, né en 1872. Du 30. Etique Augusta, fille de François et de Marie, née Nusbaumer, de Bure, née en 1893. — Du 30. Fridelance Henri Joseph, journalier, de Charmoille, né en 1825. Du 30. Roth Marie, fille de Joseph, cultivateur, et de Catherine, née Klopfenstein, de Florimont, France, née en 1901. — Du 30. Daucourt Joseph, cultivateur, de Bressaucourt, né en 1832. — Du 31. Bron Paul, employé de bureau de Charmoille, né en 1862.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N 230 du *Pays du Dimanche :*

876. ANAGRAMME.

rameur
armure
ramure

877. CALICE

D C
i i
e e
u l
ici
o
n
été
avéré
amé
p
l
mer
si et
du an

878. PARODIES.

La faculté du lieu le traita, Dieu sait comme ;
Ils étaient trois docteurs, et pourtant... *Le pauvre [homme !*
Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? Qu'il mou- [rût !

Les Comédiens. — Casimir Delavigne.

879. MOTS EN CROIX.

C
B O A
B
R
A

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM Le pilier du Cercle Industriel à Neuveville ; Catholiques, refusez tout journal qui attaque vos convictions religieuses ! Porrentruy ; Esculape à Delémont ; Le joueur de musette à Bienne ; Aristophane à Bassecourt ; Le chevalier de la Noire-Combe ; Le solitaire du Bief-d'Etoz.

884. ANAGRAMME

Envelopper quelqu'un d'un regard dédaigneux,
C'est donc le fait d'une personne impertinente.
— Une invective véhémente
Comme celle que fit, dans un discours fameux,
Cet orateur romain contre un séditieux.

885. VERS A TERMINER.

LES BÉBÉS.

Nudité chaste qui s' —
Sourire doux comme le —
Regard plus pur qu'étoile au —
Blancheur de lys, fraîcheur d' —

Voilà ce qu'en vous on —
Divins bébés, agneaux sans —
Chez qui le cœur n'est pas —
Et qui tenez de l'ange —

Plus tard, qui sait ?... En —
Que l'homme en vous montre la —
Gardez, beau sphinx, votre —

De la louve aussi, les —
Sont-ils pas mignons et —
Cela fait des loups tout de —

886. MOT CARRÉ

X X X X X 1. Liqueur sucrée.
X X X X X 2. Représentation d'un objet.
X X X X X 3. Légume.
X X X X X 4. Arête saillante.
X X X X X 5. Examiner attentivement.

887. HOMONYMIE.

Mon *premier* appartient au règne végétal ;
Mon *second*, au contraire, est du règne animal.
L'un n'est pas hydrophobe ; il croît au bord de [l'onde
Des ruisseaux ; c'est un fait connu de tout le [monde.
L'autre encore plus ami du liquide élément,
En a fait sa demeure ainsi que le merlan,
Je sais que sa chair est exquise ;
Cette science m'est acquise
Pour en avoir mangé *proximativement.*

☛ Envoyer les solutions jusqu'au mardi, soir *24 courant.*

Publications officielles

Convocations d'assemblées.

Bassecourt. — Le 22 à 3 h. pour pour décider si l'on cédera à la paroisse un terrain, et si l'on vendra des maisons, nommer trois membres de la commission de l'école secondaire. etc.

Breuleux. — Assemblée paroissiale le 15 à 11 h. pour passer les comptes, voter le budget, nommer des membres du Conseil de paroisse.

Beurnevésain. — Le 22 à 12 1/2 h. pour passer les comptes et se prononcer sur la participation de la commune à l'asile de Courtemelon.

Charmoille. — Le 22 juin à 2 h. 1/2 pour passer les comptes et se prononcer sur l'achat d'un terrain communal.

Chevenez-Courtedoux. — Assemblée paroissiale le 22 à 3 heures pour passer les comptes et voter le budget.

Courfaivre. — Assemblée paroissiale le 15 à 3 heures pour passer les comptes, ratifier la vente de pièces de terre et fixer le traitement des sociétaires.

Seut. — Le 15 à 2 h. pour nommer le secrétaire communal.

Vicques. — Le 22 à 10 h. 1/2 pour renouveler les autorités communales.

Cote de l'argent

du 12 Juin 1902.

Argent fin en grenailles. fr. 92. — le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent de boîtes de montres . . . fr. 94. — le kilo.

G. Moritz, gérant. Editeur-Imprimeur.

Abattoirs de la municipalité de Porrentruy

Etat du bétail abattu pendant le mois de mai 1902.

Noms des bouchers	Chevaux	Bœufs	Vaches	Génisses	Taureaux	Veaux	Porcs	Moutons	Chèvres	Chauffage	Recettes Fr.	Ct.
Buchwalder	—	5	—	—	—	21	19	6	—	—	110	50
Courbat	—	5	—	—	—	15	8	2	1	—	76	50
Oser	—	2	2	—	1	18	14	1	—	—	91	—
Grimler Th. Vve.	—	4	—	—	—	12	9	—	—	—	64	—
Grédy P.	—	1	1	—	—	11	8	1	—	—	47	50
Pinaton E.	—	4	3	—	—	19	18	8	—	—	121	50
Voillat Gust. Vve	—	5	—	—	—	11	11	—	—	—	73	50
Scherrer E.	—	4	1	1	—	16	13	8	—	—	100	—
Grimler Paul	—	5	2	—	—	19	10	6	1	—	104	50
Charles Schick	—	7	—	—	—	5	—	—	—	—	56	50
Particuliers												
Champion	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	2	—
Bernard	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	7	—
Total	—	42	10	1	1	147	111	32	2	—	854	50